

L'ABELLE.

AMPHITHEATRE DE LA VILLE DE LOUISIANE
IMPRIMERIE P. J. RIVIERE, 100 N. L. BAYON.

"Il faut que l'UNION soit sacrée!"

SAMEDI MATIN, 10 OCTOBRE 1853.

Nous apprenons d'une source autorisée que le Comité central de la Banque des Etats-Unis, à la Banque de la Nouvelle-Orléans, lui enjoint de cesser immédiatement ses affaires avec les branches de Baltimore, Pittsburg, Cincinnati, Lexington, Louisville, St. Louis et Natchez. Nous croyons que cet ordre n'a été donné que par suite d'arrangements pris avec d'autres banques locales pour la liquidation des affaires de ces différentes branches. Par les mêmes motifs que précèdent nous n'avons pas à émettre aucune opinion sur le retrait de ces branches.

PRODUITS DU NORD.
Hier, vers midi, le maître ayant été informé qu'il y avait un bord de brick Roxbury un négro arrivé à New York, qui possédait dans sa poche des papiers et d'autres objets qui ont une tendance tout à fait révolutionnaire et abominable, dans un ordre au capitaine de la parole de ville de donner avec quelques hommes bon bord de brick, pour y faire une perquisition, qu'on a vu le capitaine se rendre dans le mât de ce brick, un exemplaire imprimé représentant un esclave enchaîné et un bas duquel y avait ce mot :

"Ne venez pas un homme? Ne venez pas une femme?"

Un peu plus bas est une invocation en vers anglais et français infernal de la société des administrateurs du Nord. Le pamphlet est offert en vente par la suite de ce, et est signé d'un certain A. Tudon, agent. L'auteur de cette horrible production est M. J. G. Whittier. Le capitaine du brick Roxbury, qui a fait sa déclaration au maître, a signé un fort cautionnement pour comparaitre à la Cour Criminelle comme témoin à charge.

Nous engageons tous les capitaines des navires venant du Nord à éviter la noble conduite de celui de Roxbury.

ENCORE UNE EXPOSITION.
Le bateau à vapeur *Brooklyn*, parti hier mercredi pour St. Louis, a vu sa bouillotte exploser à dix heures et demie. Le capitaine a été blessé, mais il n'a rien de grave. Le *Brooklyn* est arrêté avant de partir pour les autres passagers, par curiosité, se portent sur le bord du bateau, qui inclina sous le poids, mais qui se trouva dans la bouillotte réduite aussi de moitié. Le maître imprimeur a bateau son arc de feu et dans le même bord, et quand le bateau reprit sa course, l'eau en touchant les parois de la bouillotte qui s'élevait au-dessus, occasionna une terrible explosion. Le capitaine, l'ingénieur, et une autre personne furent blessés sur le champ, dans à quinze autres personnes furent blessées. Les autres passagers, par curiosité, se portent sur le bord du bateau, qui inclina sous le poids, mais qui se trouva dans la bouillotte réduite aussi de moitié. Le maître imprimeur a bateau son arc de feu et dans le même bord, et quand le bateau reprit sa course, l'eau en touchant les parois de la bouillotte qui s'élevait au-dessus, occasionna une terrible explosion.

THE OPERA HOUSES.
Nous avons été informés que l'ouverture du Théâtre Français, aura lieu le 4 du mois de Novembre. Le directeur, est dit-on, rempli avec M. de la Roche, qui devra remplir le rôle de Dupuy pendant un mois. Tout fait espérer que cette année qui promet d'être plus favorable au comédien que l'année précédente, sera aussi plus favorable au théâtre Français. On ne cesse de faire des efforts pour satisfaire le public.

LES AMERICAINS A PARIS.
Nous souhaietions bien connaître les motifs des citoyens américains qui se trouvent à Paris juste à temps pour assister à la messe célébrée le 10 octobre à la cathédrale de la Madeleine. Nous sommes heureux de savoir que ces citoyens, qui ont été accueillis avec une attention particulière, ont été reçus par les autorités parisiennes. Les citoyens américains ont été reçus par les autorités parisiennes. Les citoyens américains ont été reçus par les autorités parisiennes.

COMPTE QUEL'END J. M. FLÉTIAS.
Taux de la Ville
Des recettes et dépenses faites par la Corporation, du 1er juillet au 30 septembre 1853—comme suit, savoir:

Balances, au 30 septembre	15,812 87
Moins: Dons sur les charrettes, 50 centes	1,437 03
Dons sur les charrettes, 10 centes	4,106 24
Dons sur les charrettes, 25 centes	2,743 00
Dons sur les charrettes, 50 centes	1,107 75
Dons sur les charrettes, 75 centes	859 31
Dons sur les charrettes, 100 centes	725 00
Dons sur les charrettes, 125 centes	624 00
Dons sur les charrettes, 150 centes	542 00
Dons sur les charrettes, 175 centes	475 00
Dons sur les charrettes, 200 centes	420 00
Dons sur les charrettes, 225 centes	375 00
Dons sur les charrettes, 250 centes	340 00
Dons sur les charrettes, 275 centes	310 00
Dons sur les charrettes, 300 centes	285 00
Dons sur les charrettes, 325 centes	265 00
Dons sur les charrettes, 350 centes	250 00
Dons sur les charrettes, 375 centes	240 00
Dons sur les charrettes, 400 centes	235 00
Dons sur les charrettes, 425 centes	235 00
Dons sur les charrettes, 450 centes	240 00
Dons sur les charrettes, 475 centes	245 00
Dons sur les charrettes, 500 centes	250 00
Dons sur les charrettes, 525 centes	255 00
Dons sur les charrettes, 550 centes	260 00
Dons sur les charrettes, 575 centes	265 00
Dons sur les charrettes, 600 centes	270 00
Dons sur les charrettes, 625 centes	275 00
Dons sur les charrettes, 650 centes	280 00
Dons sur les charrettes, 675 centes	285 00
Dons sur les charrettes, 700 centes	290 00
Dons sur les charrettes, 725 centes	295 00
Dons sur les charrettes, 750 centes	300 00
Dons sur les charrettes, 775 centes	305 00
Dons sur les charrettes, 800 centes	310 00
Dons sur les charrettes, 825 centes	315 00
Dons sur les charrettes, 850 centes	320 00
Dons sur les charrettes, 875 centes	325 00
Dons sur les charrettes, 900 centes	330 00
Dons sur les charrettes, 925 centes	335 00
Dons sur les charrettes, 950 centes	340 00
Dons sur les charrettes, 975 centes	345 00
Dons sur les charrettes, 1000 centes	350 00

DEPENSES.
Employés aux travaux de la ville, 1435 25
Négro de chaîne aux travaux de la ville, 690 00
Négro de chaîne aux travaux de la ville, 1,107 75
Fournitures aux travaux de la ville, 844 62
Fournitures aux travaux de la ville, 1,019 85
Tobacques aux travaux de la ville, 815 19
Vaux, 21,115 19
Garde de ville, 6,978 27
Eclairage de la ville, 1,195 00
Vaux, 1,437 03
Pompes à incendie, 1,437 03
Boulevard, 4,638 00
Ampoules, 11,919 33
Boulevard, 1,195 00
Plantation d'arbres, 125 00
Frais de bureau, 525 00
Frais d'impression, 614 00
Frais de recensement, 400 00
Frais de police, 400 00

1330 99
105 99
377 30
300 00
89 00
108 24
202 32
847 74
1685 27
1000 00
500 00
121 13
44 00
533 33
55 75
87 62
25 75
86,921 91
607 30
2,174 40
4,490 00
1,350 00
3,750 00
2,300 00
3,500 00
50 00
600 00
12,075 00
2,937 00
249,533 99
25 00
213,208 06
\$34,767 62

Balance, \$213,208 06

CONSEIL DE VILLE DE LA N. O. ORLEANS.
Séance du 9 Octobre 1853.
Tous les membres présents à l'exception de M. McFarlane.
Le trésorier de la ville présente au conseil de ville l'état des finances de la ville pour le dernier trimestre.
Lecture est faite d'une pétition de M. S. White & Co. pour la concession d'un droit de passage sur le terrain de M. McFarlane, au profit de la compagnie de chemin de fer.
Lecture est faite d'une pétition de M. Acheson, pour la concession d'un droit de passage sur le terrain de M. McFarlane, au profit de la compagnie de chemin de fer.
M. McFarlane présente au conseil de ville une pétition pour la concession d'un droit de passage sur le terrain de M. McFarlane, au profit de la compagnie de chemin de fer.

M. McFarlane.
Lecture est faite d'une pétition de M. Acheson, pour la concession d'un droit de passage sur le terrain de M. McFarlane, au profit de la compagnie de chemin de fer.

M. McFarlane.
Lecture est faite d'une pétition de M. Acheson, pour la concession d'un droit de passage sur le terrain de M. McFarlane, au profit de la compagnie de chemin de fer.

M. McFarlane.
Lecture est faite d'une pétition de M. Acheson, pour la concession d'un droit de passage sur le terrain de M. McFarlane, au profit de la compagnie de chemin de fer.

M. McFarlane.
Lecture est faite d'une pétition de M. Acheson, pour la concession d'un droit de passage sur le terrain de M. McFarlane, au profit de la compagnie de chemin de fer.

M. McFarlane.
Lecture est faite d'une pétition de M. Acheson, pour la concession d'un droit de passage sur le terrain de M. McFarlane, au profit de la compagnie de chemin de fer.

M. McFarlane.
Lecture est faite d'une pétition de M. Acheson, pour la concession d'un droit de passage sur le terrain de M. McFarlane, au profit de la compagnie de chemin de fer.

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00

COMMERCIAL.
M. J. B. BRYAN, négociant, 110 N. L. BAYON.
ACTIONS.
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00
60 actions de la Comp. d'Assurances des Negs. 150 00